

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Cour spéciale militaire : trois anciens militaires condamnés à 20 ans par contumace

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU  
Libreville/Gabon

Joyce Harley Obindji, Staphane Zue Essone alias "Esprit" et Willy Francky Obame, tous militaires, ont écopé chacun de 20 ans de réclusion criminelle pour viol en réunion. C'est à la suite du jugement par contumace rendu par la Cour spéciale militaire, en sa session du mercredi 16 juin dernier, à Libreville. De fait, les trois soldats, en liberté provisoire, étaient absents à l'audience. Les faits. Le 4 septembre 2015, Joyce Harley Obindji et Staphane Zue Essone alias "Esprit" entraînent de force dame N. M. dans la caserne militaire de Baraka. Une fois sur les lieux, les deux militaires lui intimant de se déshabiller, avant de sauter sur elle pour des ébats sexuels, évidemment non consentis. Pendant ce temps,

leur complice, Willy Francky Obame, fait le guet. Suite à une plainte de la victime, les trois militaires, appréhendés, sont déférés au parquet de la République près le tribunal de première instance de Libreville, puis placés en détention préventive suivant la procédure de crime flagrant en date du 11 novembre 2015. Le 16 novembre de la même année, le parquet général près la Cour d'appel de céans, les renvoie devant la Cour criminelle. Mais il s'avère que les trois prévenus ont bénéficié d'une liberté provisoire à la demande de Joyce Harley Obindji, selon l'article 126 du Code de procédure pénale, en attendant leur jugement devant la Cour spéciale militaire. Mais, à la faveur de l'audience de mercredi dernier, aucun de trois prévenus, mis en confiance dans le cadre de cette affaire, ne s'est présenté.



La Cour n'a eu aucun mal à prononcer la condamnation.

## Mouila : de forts doutes sur l'âge de la parturiente de 10 ans

F.N  
Mouila/Gabon

L'AFFAIRE défraie la chronique, depuis que dans la nuit du 15 au 16 juin dernier, une enfant âgée (seulement) de 10 ans, B. M-E. a accouché d'un nouveau-né de sexe masculin au Centre hospitalier régional (CHR) de Mouila. Le plus surprenant est que la jeune maman a accouché par voie basse sans aucune difficulté. Toute chose qui laisse songeur le personnel médical, notamment du pool gynécologique qui estime qu'une fille de 10 ans ne peut pas mettre au monde sans passer par une césarienne. Selon les éléments en notre possession, "l'acte de naissance officiel" donne effectivement 10 ans à la parturiente. Sauf qu'à la suite de nos investigations et, relativement à la morphologie de la jeune maman, tout le monde s'accorde à dire que B. M-E ne fait pas l'âge indiqué dans les

documents d'état civil. La même source fait savoir que la mère de la fille, A. Ebo, 44 ans, aurait eu 4 enfants avec son époux Jonas Edjitoro, un Nigérian, qui était d'abord rentré au pays avec tous les enfants pour les vacances. Lesquels ont regagné le Gabon sans leurs actes de naissance, avant le décès de leur père, il y a 3 ans. C'est ainsi que dans un souci pressant de donner un état civil à ses enfants, A. Ebo aurait alors sollicité les services d'une de ses sœurs établie à Ntoum, pour leur faire établir des actes de naissance. Sans passer par le tribunal. Pourtant, affirme la mère de famille, certains enfants sont nés au Centre hospitalier régional de Mouila. C'est donc dire que les traces documentaires sont faciles à retrouver. Toutefois, plusieurs zones d'ombre persistent dans l'espace des grossesses de dame Ebo, qui a indiqué que le frère aîné de B. M-E aurait 16 ans, alors que le benjamin en aurait



La jeune parturiente tenant son nouveau-né à l'hôpital.

7. Pour l'heure, l'âge exact de la fille-mère reste source de discussion car, les enquêteurs sont présentement sur les dents pour faire la lumière sur cette affaire. À noter que le père du nouveau-né, Christ Mouandza, Gabonais de 27 ans, exerce en tant que stagiaire à Olam Palm Mouila. De source médicale, la fille-mère non scolarisée et son bébé se portent très bien.

## Le clin d'œil de Lybek

